

## Election Européenne à Auch

Attention vos bureaux de vote changent



Election Européenne à Auch

### Vos bureaux de vote changent

**La ville d'Auch modifie l'organisation de ses bureaux qui sont désormais regroupés sur quatre sites distincts, afin de faciliter les opérations de vote.**

Les électeurs auscitains sont appelés aux urnes pour les élections européennes, qui auront lieu le dimanche 9 juin. En fin d'année dernière, la ville d'Auch leur a envoyé un courrier nominatif les informant de la nouvelle organisation des bureaux de vote, mise en place afin de faciliter les opérations de vote et de simplifier l'accès des électeurs à leurs bureaux de vote respectifs. C'est ainsi que les 14 anciens bureaux sont redéfinis en 16 nouveaux. Le bon déroulement des opérations électorales impose en effet de ne pas excéder, autant que possible, 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau de vote, ce qui est désormais le cas à Auch.

### Les avantages des nouveaux centres de vote

Ensuite, et c'est la grande nouveauté pour les électeurs auscitains, ces bureaux sont regroupés sur quatre sites distincts : la salle du Mouzon, le gymnase de la Réthourie, la salle Ernest-Vila et la salle des Cordeliers. La nouvelle carte électorale envoyée en fin d'année précise bien sûr le numéro du bureau mais surtout le centre de vote où il faut se rendre. Cette nouvelle organisation a pour but de :

- faciliter l'accès pour les électeurs à leurs bureaux de votes respectifs, avec des sites offrant des places de stationnement et une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- simplifier les opérations d'installation et de démontage des bureaux de vote sur des sites plus accessibles avant la date des élections, contrairement à certains anciens bureaux comme les écoles notamment ;
- fluidifier la circulation dans les centres de vote avec un nombre de votants par bureau limité, une organisation linéaire repensée et une signalétique améliorée pour le confort des électeurs.

### Pièce d'identité obligatoire

Rappelons que la nouvelle carte d'électeur qui vous a été envoyée, n'est pas obligatoire pour voter. Seule la présentation d'une pièce d'identité est nécessaire.

### Vérifier son bureau de vote

Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte d'électeur, n'hésitez pas à contacter le service Population au 05 62 61 66 00. Sachez aussi que vous pouvez vérifier au préalable votre inscription sur les listes électorales et la localisation de votre bureau de vote sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)